REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN-KERDANIEL

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260427-2026_0036-DE

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2026

Date de convocation :
21 avril 2026

Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Aurélie MARZIN, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoit DUCHEMIN, Sylvain FRELAUT, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Yoann MOTTAIS, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Damien MACE, Léa BENITEZ

Absents : Magali LISCORNET donne pouvoir à Patrick BOURBLANC

Secrétaire de séance : Yoann MOTTAIS

DCM2026/036 : VENTE DE PARCELLES DU LOTISSEMENT COZ PORS

Conformément à la délibération DCM2023/006 du 23 janvier 2023, Monsieur le Maire rappelle que la vente des 16 parcelles du Lotissement Coz Pors est ouverte à tous depuis le 15 mars 2023.
8 parcelles sont vendues ou en cours (1-4-5-8-9-10-12-13-14-16). Une offre a été reçue pour le lot 3 et le lot 11

Candidats	Lot souhaité	Contenance	Soit, prix de vente TTC commune
M.RIAULT Paul et Mme GUEZOU Audrey 9, rue Angela DUVAL 22170 PLELO	3	772 m² à 49 €/m²	37 828,00 €
M. Aymeric LECOEUR et Mme Marie OLLITRAULT 3, Kermarquer 22170 PLOUAGAT	11	595 m² à 49 €/m²	29 155,00 €

Vu la proposition d'acquisition du lot 3 présentée par M. RIAULT Paul et Mme GUEZOU Audrey
Vu la proposition d'acquisition du lot 11 présentée par M Aymeric LECOEUR et Mme Marie OLLITRAULT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de vendre les parcelles du lotissement tel que proposé ci-dessus ;**
- **CHARGE Maître DEREL, notaire à Châtelaudren-Plouagat, de rédiger tous les actes dans le cadre de la vente des lots ;**
- **DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour procéder à la vente des parcelles du Lotissement Coz Pors.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yoann MOTTAIS

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE